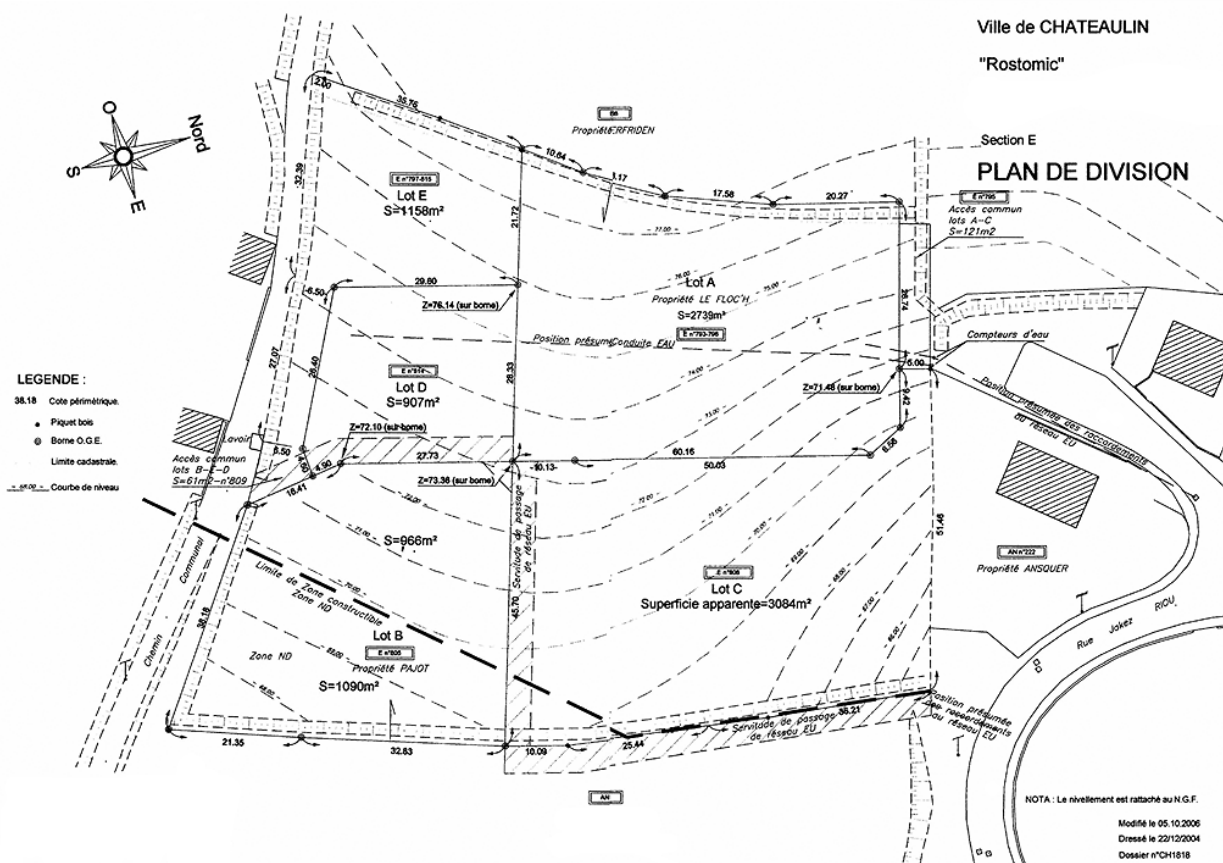


LA DECLARATION PREALABLE



La déclaration préalable est un document administratif qui permet aux services compétents de vérifier que le projet de construction respecte les règles d'urbanisme

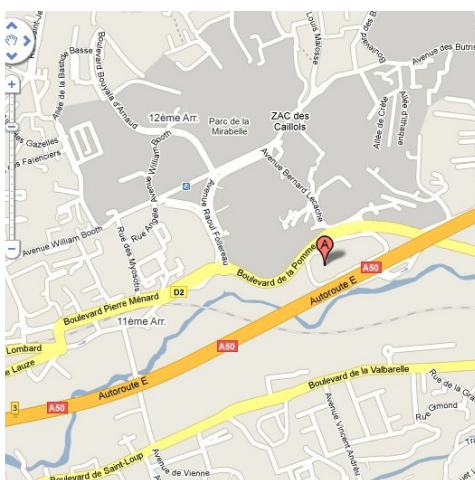
DP Travaux

Lorsqu'il s'agit d'une déclaration préalable portant sur un projet de construction, un changement de destination ou des travaux sur construction existante

Formulaire CERFA 13703*03

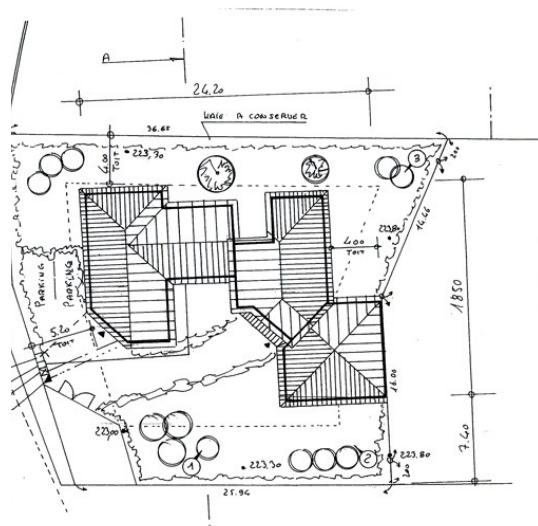
Ces formulaires sont disponibles sur internet sur le site du Ministère de l'équipement :
« <http://www.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr> »

Quelles pièces joindre ?



1 Un plan de situation

Ce plan permet de connaître la situation du terrain dans la commune et donc les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans cette zone. Echelle comprise entre 1:25000 et 1:5000.

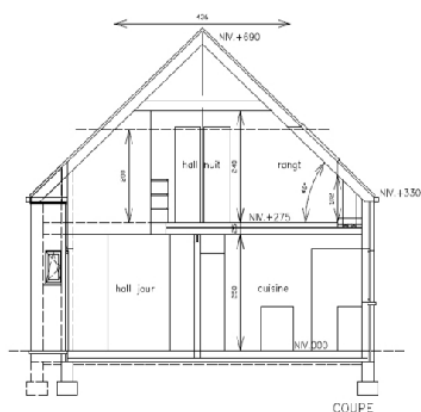
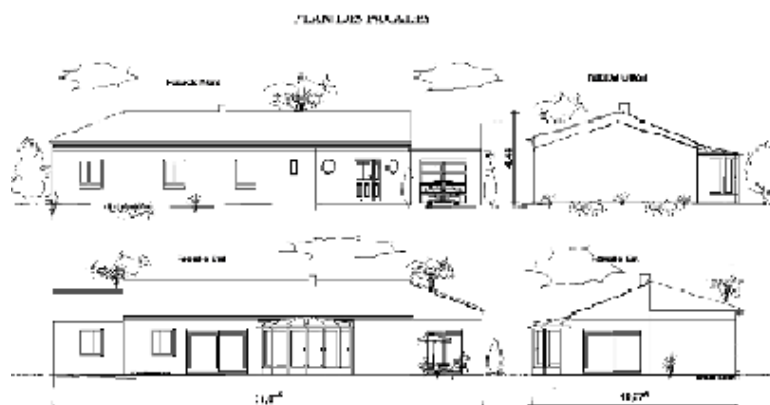


2 Un plan de masse

Un plan de masse existant et des constructions à édifier: ce plan doit faire apparaître les bâtiments existants et à construire sur le terrain avec leurs dimensions et emplacements et les arbres existants ou à planter, la localisation des équipements privés ou publics (air de stationnement, voirie, réseaux, assainissement,.....) le point de prise de vue photographique, l'axe du plan de coupe.

Il est présenté dans les 3 dimensions: longueur, largeur et hauteur. Echelle comprise entre 1:500 et 1:50.

3 Un plan des façades et des toitures



4 Un plan de coupe

Précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain.



5 Deux documents photographiques

Permettant d'apprécier la situation du terrain dans son environnement proche et lointain.

6 Un document graphique

Permettant d'apprécier l'insertion du projet par rapport aux constructions avoisinantes et au paysage, son impact visuel et le traitement des accès du terrain



La notice du projet architectural

7 Doit présenter:

- **La description du site dans lequel s'insère votre projet:**
 - Paysage environnant (ligne de crête, berge de cours d'eau, plaine)
 - Contexte bâti (diffus, lotissement, village, rue, quartier)
 - Caractéristiques architecturales des maisons voisines
 - Végétation environnante, les ouvrages perçus depuis le terrain
- **Les motivations qui ont guidé vos choix:**
 - D'implantation et d'organisation de l'espace,
 - De composition avec les constructions voisines,
 - De matériaux et de couleurs,
 - De positionnement de l'accès au terrain.

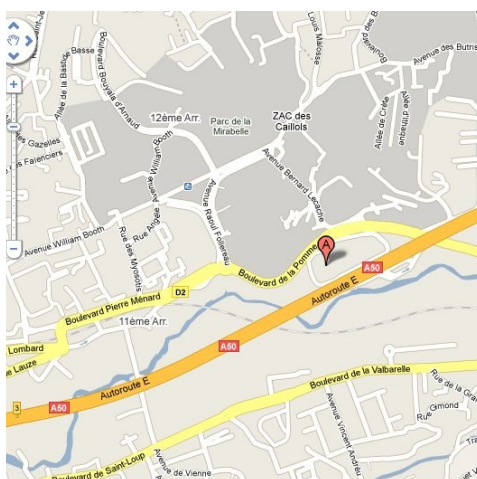
DP Aménagement

Lorsqu'il s'agit d'une déclaration préalable portant sur un aménagement

Formulaire CERFA 13702*02

Ces formulaires sont disponibles sur internet sur le site du Ministère de l'équipement :
« <http://www.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr> »

Quelles pièces joindre ?



1 Un plan de situation

Ce plan permet de connaître la situation du terrain dans la commune et donc les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans cette zone. Echelle comprise entre 1:25000 et 1:5000.

2 Un plan sommaire des lieux

Indiquant les bâtiments existants sur le terrain

3 Un croquis et un plan côté

Dans les trois dimensions de l'aménagement faisant apparaître, s'il y a lieu, la ou les divisions projetées

Mairie de Prunelli-di-fiumorbu

Abbazia

B.P 45

20243 Prunelli-di-Fiumorbu